

L'exposition intitulée, "Du traité de l'Elysée au traité d'Aix-la-Chapelle" a été élaborée par la FAFA (Fédération des Acteurs Franco-Allemands) pour l'Europe en 2013 à l'occasion du 60e anniversaire du Traité de l'Elysée avec le soutien du Fonds citoyen franco-allemand.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier 2019, est entré en vigueur le 22 janvier 2020.

Signé 56 ans après le Traité de l'Elysée, il vise à renforcer les liens déjà étroits entre la France et l'Allemagne en élargissant les domaines d'application.

Il s'agit d'un traité sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, notamment dans les domaines de politique économique, politique étrangère et de sécurité, éducation et culture, recherche et technologie, climat et environnement, ainsi qu'en matière de coopération entre les régions frontalières et entre les sociétés civiles.

Elle met en parallèle, dans l'ordre chronologique, la construction de l'Union Européenne et l'évolution de la relation franco-allemande instaurée initialement par des volontés politiques et renforcée au fil des années par des acteurs de la société civile en France et en Allemagne, notamment les jumelages. Les panneaux sont enrichis d'informations complémentaires accessibles par QR codes.

En 2024 , deux nouveaux panneaux sont venus s'ajouter à l'exposition ; ils apportent des informations croisées sur le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire franco-allemande.